

UMR 5112

Nous, chercheurs et enseignants-chercheurs en science politique, membres du Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CEPEL-UMR 5112), tenons à manifester notre totale désapprobation des modalités dans lesquelles est organisée la soutenance de la thèse de M. Frédéric Bort, directeur de cabinet du président de la région Languedoc-Roussillon, prévue le 15 décembre 2007 et publiquement annoncée dans la presse avant même que le conseil scientifique de l'UM1 se soit définitivement prononcé! Ces modalités vont à l'encontre des règles et usages censés garantir le sérieux scientifique d'un travail doctoral et l'égalité de traitement des doctorant(e)s. Elles ne peuvent être considérées que comme la marque d'un profond mépris à l'égard de la communauté des politistes de l'UM1 et du rôle de laboratoire d'accueil des thèses en science politique normalement dévolu au CEPEL.

Jamais un(e) doctorant(e) quelconque n'aurait été autorisé(e), quelques semaines seulement après avoir remis son manuscrit, à soutenir dans les conditions de la thèse en question: le candidat dépose, plus de sept ans après sa première inscription à l'UM1, dont l'auteur n'est plus inscrit à l'UM1 depuis 2003, un travail dont le cheminement n'a impliqué aucun membre du laboratoire; dont le sujet n'a plus rien à voir avec le sujet initial, dont le directeur de thèse initial, professeur à Paris X-Nanterre a préféré abandonner la direction; dont le nouveau directeur, choisi quasiment au moment où la thèse est déposée, n'est plus en activité. Contrairement aux dispositions de la Charte des Thèses de l'UM1, le laboratoire d'accueil des thèses en science politique, le CEPEL, n'a jamais pu suivre l'élaboration d'une thèse dont il ne connaissait même pas l'existence.

Il est enfin inconcevable qu'une thèse de science politique de l'UM1 puisse être soutenue sans que le directeur du laboratoire d'accueil des thèses en science politique ait eu à donner son avis sur le renouvellement de l'inscription en thèse, comme le réclame la procédure normale appliquée à tout un chacun. Il est également inconcevable que puisse être organisée une soutenance d'une thèse de science politique de l'UM1 alors qu'aucun chercheur ou enseignant-chercheur en science politique de l'UM1, habilité à diriger les recherches et en activité, n'a accepté de faire partie d'un jury réuni à la hâte. De ce fait, quel que soit son contenu, cette thèse ne doit en aucun cas, dans l'état actuel des choses, être considérée comme une thèse en science politique de l'UM1. Sauf par abus de langage.

La somme de dérogations à la normalité académique qui fait advenir cette soutenance ne peut s'expliquer que par des considérations étrangères au souci de l'excellence scientifique. C'est avec autant de tristesse que d'indignation que les chercheurs et enseignants-chercheurs du CEPEL assistent à cette mise en cause de l'indépendance du travail universitaire qui ne pourra que ternir la réputation de l'Université de Montpellier 1 dans son ensemble.

Mohammad-Saïd Darviche (MCF en Science Politique à l'UM1, Responsable de la L3 Sc. Po.); **Jean-Yves Dormagen** (Professeur de Science Politique à l'UM1, Directeur du Département de Science Politique de l'UFR Droit, UM1), **William Genieys** (Chargé de Recherche CNRS, Directeur du Master Recherche "Régimes et Politiques en Europe du Sud"), **Jean Joana**, (Professeur de Science Politique à l'IEP Toulouse), **Laura Michel**, (MCF en Science Politique à l'UM1, Responsable du M1 Sc. Po.), **Emmanuel Négrier** (Chargé de Recherche CNRS), **Hubert Peres** (Professeur de Science Politique à l'UM1, Directeur de l'UMR 5112) **Christophe Roux** (Docteur en Science Politique, Post-Doctorant CNRS), **Marc Smyrl**, Professeur de Science Politique à l'Université de Denver (USA), **Aurelia Troupel** (Docteur en Science Politique, Post-Doctorante CNRS au CEPEL), **Pierre Valarié** (Chargé de Recherche CNRS).